

ARTICLE

STOP aux erreurs de tri !

Qu'est-ce qu'une erreur de tri ?

Il s'agit d'un déchet qui, par sa matière et sa composition ne peut être recyclé. Lorsque ce déchet « non-conforme » est déposé dans une poubelle jaune, il arrive au centre de tri et il est exclu mécaniquement ou manuellement par les opérateurs. C'est ce que l'on appelle un refus de tri et il en arrive régulièrement. Tous ces refus ainsi retirés de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminés vers le centre de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble d'une benne de collecte.

C'est 2 fois plus de coûts de tri et de transport. Chaque année, cela représente près de 450 000 euros de coûts supplémentaires pour le SBA (le tri + le transport). Limiter les erreurs de tri est donc un véritable enjeu pour réduire le coût des déchets.

Une poubelle bien triée, c'est une dépense évitée !

Aujourd'hui, au SBA, les erreurs de tri représentent 11,5 kilos par an et par habitant ! Verre, masques, déchets médicaux, couches, restes alimentaires, emballages imbriqués, meubles, batteries, piles, appareils électroménagers, bonbonnes de gaz ou animaux morts, la liste des déchets retrouvés sur la chaîne de tri est longue.

Seuls les emballages et les papiers se trient dans la poubelle jaune.

Pour en savoir plus : <https://www.sba63.fr/nos-actualites/je-trie-et-apres>